



CHARTRE DE LA SECTION DE RUGBY

www.amicale-plouaysienne.com

Cette chartre rappelle les valeurs et les pratiques fondamentales de notre club en matière de pratique sportive en général, et rugbystique en particulier.

Elle intègre le fait majeur qu'une section possède par définition une vocation éducative et que son application dans le domaine du sport, lieu de projections idéalisées des enfants, doit la rendre encore plus exemplaire.

Cette chartre concerne tous les acteurs qui composent et animent notre école.

CHARTRE DU JEUNE JOUEUR DE RUGBY

LES DROITS

- Faire du sport
- S'amuser et jouer comme un enfant
- Être traité avec dignité
- Être entraîné et entouré par des personnes compétentes
- Suivre des entraînements adaptés aux rythmes individuels
- Se mesurer à des jeunes qui ont les mêmes probabilités de succès
- Participer à des compétitions adaptées
- Pratiquer son sport en toute sécurité
- Avoir un temps de repos
- Avoir de bonnes conditions de pratique
- Avoir le droit à la différence
- Avoir le droit de ne pas être un champion

LES DEVOIRS

- Respecter son environnement: les partenaires, les adversaires, le matériel,
- Devoir de politesse, "bonjour, s'il vous plait et merci".....,
- PREPARER SON SAC : AFFAIRE DE RECHANGE, SHORT, CRAMPONS, PROTEGE DENT, AFFAIRE DE DOUCHE,
- NE PAS VENIR AUX ENTRAINEMENTS/TOURNOI CRAMPONS AUX PIED
- Respecter l'encadrement, les éducateurs, les arbitres, les dirigeants
- Tenir ses engagements sportifs : assiduité, ponctualité, participation aux entraînements et compétitions,
- PREVENIR L'EDUCATEUR OU LE RESPONSABLE EN CAS D'ABSENCE,
- Respecter les règles et la culture de notre club.



CHARTRE DES PARENTS DU JOUEUR DE RUGBY

Ils aident et accompagnent la formation de l'enfant au sein du club

LES DROITS:

- Avoir de bonnes conditions d'accueil et de travail : moral et matérielles
- Accompagner le plus souvent possible et ils ont le droit de poser les questions qu'ils estiment utiles à la bonne pratique de leur enfant,
- Avoir le droit à la qualité et au suivi de la formation,
- La compétence de l'encadrement: qualification des intervenants,
- Soutenir l'enfant et ses partenaires, en « supporter » exemplaire,
- Considérer la compétition comme un moyen de formation.

LES DEVOIRS:

- Adhérer au projet sportif de l'école de rugby,
- Respecter les éducateurs et leur travail,
- Respecter l'arbitre, son environnement et l'entourage,
- Rester en retrait pendant l'activité (entraînement/tournoi), ne pas interférer pas dans le travail des éducateurs et des dirigeants,
- Être de bons spectateurs et supporters: l'essentiel reste « l'esprit de plaisir dans le jeu dans un contexte de camaraderie et de constante amitié »
- Aider l'enfant à accepter les contraintes du groupe,
- Aider et soutenir l'éducateur dans sa tâche: attitude, tenue, propos, déplacement,
- Veiller à l'assiduité et à la ponctualité,
- PREVENIR EN CAS D'ABSENCE,
- Informer un responsable de la catégorie sportive de son enfant ou de l'école, de tout changement (Familiaux, scolaire, personnels, pratique, etc..) qui pourrait influencer sur le comportement de l'enfant,
- Se mettre en relation avec les éducateurs et les dirigeants en cas de problèmes,
- Considérer l'école de rugby et ses règles comme un lieu d'éducation et de formation,
- Se mettre à disposition de l'éducateur ou des dirigeants en cas de force majeure,
- Enfants, encadrants, parents s'engagent à porter haut nos couleurs, dans le respect les valeurs édictées ci-dessus et des règles sportives en vigueur,



CHARTRE DE L'EDUCATEUR DE RUGBY

Il est un rouage essentiel entre l'enfant et le club. Il transmet l'esprit et la culture du club et éduque les enfants pour les amener à leur meilleur niveau de pratique du rugby. Il se doit d'être exemplaire dans son attitude, son comportement, ses propos

LES DROITS:

- Être respecté par les enfants, les dirigeants, les parents, le club,
- Avoir le droit à la reconnaissance de son travail liée à son investissement de bénévole, ses qualifications et sa responsabilité dans sa mission éducative,
- Avoir l'appui, le soutien et l'aide du club, des dirigeants et des parents,
- Recevoir une formation adaptée.

LES DEVOIRS:

- Laisser jouer les enfants sans leurs crier dessus,
- Adhérer au projet sportif de l'école et s'engager à le mettre en œuvre,
- Être irréprochable pour ses partenaires: assiduité, moralité, ponctualité,
- Être responsable de son groupe et de sa dynamique,
- Rester crédible et efficace dans son rôle pour être performant, par la poursuite de sa formation,
- Développer l'excellence dans la pratique du rugby et dans le comportement individuel et collectif,
- Créer les conditions de sérénité du groupe et d'épanouissement des enfants,
- Amener les enfants à leur meilleur niveau individuel et collectif,
- Participer activement au travail collectif du club,
- Les responsables de l'encadrement sportif de l'école ont le devoir de répondre aux préoccupations des parents,
- Eclairer les parents dans l'évolution de la pratique de l'enfant,
- Veiller à la SECURITE des joueurs,
- Contrôler les présences des joueurs.

